



# Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadier Non-Gradé(e)s

Maison d'Arrêt  
De BLOIS



## Il n'attendait que ça... !!

Depuis plusieurs jours, un détenu avait annoncé et promis qu'il allait faire une « *dinguerie* » envers le personnel de la maison d'arrêt de BLOIS.

Par mesure préventive, la direction a décidé que l'ouverture de cette cellule se ferait à 3 (2 Surveillants avec un gradé). Très souvent, le détenu restait alité, refusait ses repas et ne sortait aucun mot de sa bouche.

Lundi 30 août dernier, à midi, 3 agents se sont présentés pour lui distribuer son repas. Contrairement à son habitude, il se trouvait debout torse nu et sans masque dans sa cellule. Il avait pris le soin de boucher son œilleton.

Le gradé présent lui a donné des injonctions de rigueur et lui rappelle d'adopter un bon comportement.

Le détenu ne rétorque aucun mot, et c'est d'une manière violente et soudaine qu'il a asséné 2 coups de poing au niveau du visage du gradé.

Dès lors, avec sang-froid et un professionnalisme irréprochable, les 2 surveillants présents ont maîtrisé l'agresseur pour une mise en prévention au Quartier Disciplinaire (Q.D.) en attendant de passer en commission de discipline.

La sanction est tombée le 1<sup>er</sup> septembre, le détenu a écopé de 30 jours de Q.D.

Le S.P.S. apprécie ce type de décision qui envoie un message fort à la population pénale dès lors qu'il s'agit d'une agression sur personnel.

Le S.P.S. souhaite un prompt rétablissement au 1<sup>er</sup> surveillant agressé qui pourra compter sur notre accompagnement dans toutes ses démarches administratives et judiciaires qu'il entreprendra.

Le S.P.S. félicite les 3 agents pour leur maîtrise dans l'exécution de leurs pratiques professionnelles.

Le S.P.S. demande que cet agresseur soit transféré à l'issue de sa sanction disciplinaire.

Le bureau local, le 02 /09/2021.